

METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau : Membres

Membres présents : 36 Absent(s)

Absent(s): 5

Pouvoir(s):

0

50

Date de convocation : 5 février 2019

en fonction : 50

excusé(s): 9

35

Vote(s) pour : Vote(s) contre :

Abstention(s):

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU BUREAU**

Séance du Lundi 11 février 2019.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montiany-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-02-11-BD-1:

Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement du centre de formation professionnelle de Nioko II au Burkina Faso, mené par l'association Mil'Ecole.

Rapporteur: Monsieur François CARPENTIER

Le Bureau.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1115-1-1,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU la demande formulée par la Régie HAGANIS à Metz Métropole, sa collectivité de rattachement, d'engager une action de coopération décentralisée et de l'autoriser à accorder une aide de 600 € à l'association Mil'Ecole pour un projet d'assainissement consistant en la réalisation de latrines dans un centre de formation professionnelle à des métiers du bâtiment de Nioko II au Burkina Faso.

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette action de solidarité internationale menée par une association située à Creutzwald et disposant d'une représentation à Metz,

DECIDE d'engager cette action de coopération décentralisée en matière d'assainissement. AUTORISE la Régie HAGANIS à allouer à l'association Mil'Ecole une aide d'un montant de 600 €. sous réserve de la participation financière au projet de l'Agence de l'Eau à hauteur de 1 400 €. Cette aide sera versée par la Régie HAGANIS sur présentation par l'association Mil'Ecole de l'ensemble des versements recus de l'Agence de l'Eau, accompagnés d'un compte-rendu de l'exécution à bonne fin de l'ensemble de l'action menée.

> Pour extrait conforme Metz, le 12 février 2019 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

> > Hélène KISSEL

Résumé de l'acte 057-200039865-20190211-02-2019-DB1-DE

Numéro de l'acte :

02-2019-DB1

Date de décision :

lundi 11 février 2019

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement du centre de formation professionnelle de Nioko II au Burkina Faso, mené par l'association Mil'Ecole

Classification:

7.5 - Subventions

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le :

12/02/2019

Numéro AR:

057-200039865-20190211-02-2019-DB1-DE

Document principal:

70 DE-ERDP1.pdf

Historique:

12/02/19 14:39	En cours de création	n
12/02/19 14:45	En préparation	Catherine DELLES
12/02/19 15:59	Reçu	Catherine DELLES
12/02/19 16:02	En cours de transmission	
12/02/19 16:03	Transmis en Préfecture	
12/02/19 16:06	Accusé de réception reçu	